

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article7016>

Au journal officiel du 28 juin 2017

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: mercredi 28 juin 2017

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous
droits réservés

Possibilité de revenir sur la semaine de 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

Education

Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques [NOR : MENE1716127D](#)

Le décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours

[L'intégralité du JORF n°0150 du 28 juin 2017](#)

